



**COMPTE RENDU  
CONSEIL MUNICIPAL  
Mardi 5 avril 2022 à 19h00**

Date de la convocation :  
31 Mars 2022

Date d'affichage :  
31 Mars 2022

Nombre de conseillers  
En exercice : 19  
Présents : 13  
Pouvoirs : 5

L'an deux mil vingt-deux, le cinq avril à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Sainte Euphémie, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du conseil de la mairie de Sainte Euphémie sous la présidence de Monsieur Didier ALBAN, Maire.

**Présents** : Mmes Muriel MUNCK, Isabelle PILLIARD, Chantal LESPINASSE, Irène CHINOUNE, Sylvie PERMEZEL, Nathalie PINTO, Nadine SAVIN et Mrs Gilles LEMOINE, Didier ALBAN, Cédric FIEF, Philip RAVIX, , Emmanuel GENIQUET, Grégory GIRONES.

**Absents excusés** : Mr Christophe MOYNE donne pouvoir à Mme CHINOUNE, Mme Alizée BRUNET donne pouvoir à Mr Alban, Fabien FRECON donne pouvoir à M. Géniquet, Lionel DESFARGES donne pouvoir à Mr Ravix, BOREL Clémentine donne pouvoir à Mme Savin.

**Absente** : Mme Sandrine JOSEPH.

**Secrétaire de séance** : Gilles Lemoine

Isabelle Reyne, secrétaire de mairie, assiste au conseil en application de l'Article L2121-15 du CGCT.

**ORDRE DU JOUR :**

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 14-03-2022  
Finances 2021 : Indemnités perçues par les élus en 2021  
Budget commune : compte de gestion 2021  
Budget commune : compte administratif 2021  
Budget commune : Affectation du résultat 2021  
Budget commune : vote des taux de fiscalité directe locale pour 2022  
Budget commune : vote du budget primitif 2022  
Budget cimetière : approbation du compte de gestion 2021  
Budget cimetière : approbation du compte administratif 2021  
Budget cimetière : affectation du résultat 2021  
Budget cimetière : vote du budget primitif 2022  
Avenant n° 2 au marché travaux rue de la mairie  
Devis enherbement cimetière  
Tarifs encarts publicitaires dans la gazette  
Comptes rendus commissions et syndicats  
Questions diverses  
Informations diverses

Le compte rendu du conseil municipal du 14 Mars est accepté à l'unanimité.

**Finances - indemnités perçues par les élus en 2021**

Didier ALBAN, maire, rappelle que depuis l'entrée en vigueur de la loi dite « engagement de proximité », tant les communes (CGCT, art L2123-24-1-1) que les intercommunalités (CGCT art L 5211-12-1) sont tenues de présenter un état annuel des indemnités brutes perçues respectivement par les élus municipaux et communautaires.

Ainsi, chaque année, la commune établira un état présentant l'ensemble des indemnités de toutes natures, libellées en euros dont bénéficient les élus siégeant au conseil au titre du mandat ou de toutes autres fonctions exercées en leur sein ou au sein de tout syndicat.

Cet état est communiqué chaque année avant l'examen du budget de l'établissement public.

Ce document ne fait pas débat, ni délibération, il ne relève pas des actes soumis à l'obligation de transmission dans le cadre du contrôle de légalité.

2021		Indemnités brutes perçues		
ELUS		Communales	SIAH	
ALBAN	Didier	13 535.04	2 987,10 €	dont 796,56 rappel indemnités 2020
GENIQUET	Emmanuel	5600.64		
LEMOINE	Gilles	5600.64		
MUNCK	Muriel	5600.64		
SAVIN	Nadine	5600.64		
RAVIX	Philip	3267.00		

Il est proposé au conseil de prendre acte de la présentation de l'état représentant l'ensemble des indemnités de toutes natures, libellées en euros dont bénéficient les élus.

#### Approbation du compte de gestion DEL 2022/16 et adoption du compte administratif 2021 DEL 2022/17

Mr Gilles Lemoine, adjoint aux Finances rappelle que les résultats de l'exécuté budgétaire 2021 ont été examinés en séance du conseil municipal le 14 mars 2022. Il rappelle également que le maire établit le compte administratif en tant qu'ordonnateur et le comptable public établit le compte de gestion.

Situation de clôture de l'exercice 2021		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	
Résultat de clôture N-1		25 847.49 €	333 787.87 €	
(2) Affectation (N-1) faite en N			100 000 €	233 787.87 €
(3) Recettes		550 439.29 €	966 428.36 €	
(4) Dépenses		636 301.44 €	778 988.55 €	
(5) Résultat 2021		- 85 862.15 €	187 439.81 €	
(6) Résultat cumulé Résultat de clôture		- 60 014.66 €	421 227.68 €	
(7) RAR Recettes		0,00		
(8) RAR Dépenses		- 97 920 €		
Total RAR		- 97 920 €		
(9) Résultats corrigés RAR		- 157 934.66 €	421 227.68 €	
<b>2021</b>				

Affectation au 1068 RI	257 934.66 €
Reprise 001 RI	60014.66 €
Reprise 002 RF	163 293.02 €

Au terme de l'exercice budgétaire 2021, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 778 988.55 euros, tandis que les recettes sont de 966 428.36 euros, ce qui dégage un excédent de 187 439.81 €.

La section d'investissement est déficitaire, comme généralement, avec 636 301.44 € de dépenses et 550 439.29 € de recettes, soit - 85 862.15 € de solde négatif.

Pour déterminer les résultats de clôture 2021, il est nécessaire d'ajouter les résultats des exercices antérieurs, qui étaient excédentaires en fonctionnement (333 787.87 €) auquel il faut soustraire l'affectation 2020 faite en 2021 pour 100 000 € laissant apparaître un solde de 233 787.87 €

Le résultat cumulé en fonctionnement s'établit donc à 421 227.68 €

Le résultat cumulé de clôture en investissement s'établit comme suit : solde antérieur 25 847.49 € auxquels il faut ajouter le résultat de l'exercice (- 85862.15 €) soit un solde négatif de 60 014.66 €.

Le résultat corrigé des restes à réaliser (- 97920 €) s'établit à - 157 934.66 €

### **Compte administratif DEL 2022/24 et compte de gestion du Budget Cimetière DEL 2022/23**

Mr GENIQUET présente le compte administratif et de gestion du budget annexe cimetière

Le budget est un budget de gestion de stock ; Au cours de l'année 2021, 2 plaques commémoratives ont été vendues.

Le stock a donc évolué en conséquence.

#### **Section Fonctionnement**

<b>Dépenses 2021</b>		<b>Recettes 2021</b>	
605- achats matériels équipements	18270 €	7135- variation stock produits	18208 €
678- autres charges exceptionnelles	0 €	701 ventes de produits	62 €
<b>Total</b>	<b>18 270 €</b>	<b>Total</b>	<b>18270 €</b>
<b>Section Investissement</b>			
355 stock de produits finis	18270	1687 - autres dettes	18270 €
<b>Total</b>	<b>18270 €</b>	<b>Total</b>	<b>18 270 €</b>

Mr Gilles Lemoine, adjoint aux finances informe le conseil

- que le compte de gestion 2021 du budget principal dressé par la Trésorerie de la collectivité à Chatillon sur Chalaronne est conforme au compte administratif 2021 de la commune de Sainte Euphémie

- que le compte de gestion du budget annexe cimetière dressé par la trésorerie de Chatillon sur Chalaronne est conforme au compte administratif 2021 de la commune de STE Euphémie.

Le conseil municipal nomme Mme LESPINASSE Chantal, Présidente de séance pour l'approbation des comptes, Monsieur Le Maire quitte la salle.

**Le conseil municipal après en avoir délibéré, et avoir nommé le président de séance pour l'approbation des comptes, en la personne de Madame Chantal Lespinasse et en dehors de la présence de Monsieur le maire, les conseillers municipaux, approuvent à l'unanimité les comptes administratifs du budget principal et du budget annexe cimetière 2021.**

Monsieur le maire soumet à l'approbation de l'assemblée les comptes de gestion du budget principal et du budget annexe cimetière qui sont en tout point conforme aux comptes administratifs du budget principal et du budget annexe cimetière

**Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux approuvent, à l'unanimité, les comptes de gestion 2021 en tout point conforme aux comptes administratifs.**

### **Affectation des résultats 2021 DEL 2022/18 au budget primitif 2022**

Après avoir absorbé le déficit d'investissement, l'excédent de fonctionnement s'établit à 263 293.02 €

Mr Gilles Lemoine propose d'affecter les résultats 2021 au budget primitif 2022 comme suit :

Affectation au 1068 en recettes d'investissement : 257 934.66 € réparti en 100 000 € d'excédent de fonctionnement pour financer nos investissements et 157 934.66 € de résultat cumulé d'investissement

Reporter en recettes de fonctionnement 002 : 163 293.02 €

Reprise en dépenses d'investissement 001 : 60 014.66 €

En ce qui concerne le **budget annexe cimetièrre**, il est proposé d'affecter l'excédent d'investissement de 62 € au compte 002 recette d'investissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve l'affectation du résultat :

- pour le budget principal comme proposé
- pour le budget annexe cimetièrre comme proposé

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité, l'affectation des résultats comme proposé.**

### Vote des taux de la fiscalité directe locale DEL 2022/19

Mr Gilles Lemoine, adjoint aux finances rappelle que La taxe d'habitation a été modifiée par la loi de finances pour l'année 2018. Depuis, elle baisse progressivement et 80 % des Français ne la payent plus à compter de 2021. Pour les 20 % des ménages restants, la suppression de la taxe d'habitation se déploiera jusqu'en 2023, date à laquelle plus aucun foyer ne paiera de taxe d'habitation sur sa résidence principale.

Le mécanisme de compensation de la recette de taxe d'habitation pour les communes entre en vigueur en 2021. Cette compensation prend en compte la proposition gouvernementale qui vise à affecter aux communes le produit de la taxe foncière perçue, à ce jour, par les départements (13.97 % pour le département de l'Ain).

Le taux d'imposition de la taxe foncière englobant le taux communal et celui départemental est donc à ce jour à 28.07 %

En 2022, la loi de finance fait état d'une augmentation moyenne des bases de 3.40 % et d'une recette prévisionnelle pour la commune de 499 300 €.

Les prospectives montrent depuis quelques années que nos dépenses progressent plus vite que nos recettes. Par contre en 2021, cette tendance s'est inversée. Il est toujours nécessaire de conforter l'excédent brut d'exploitation afin de satisfaire le paiement de notre dette et financer nos investissements.

Pour tenir compte de l'augmentation de la taxe des ordures ménagères (TEOM), décidée par la communauté de communes, de l'évolution de la dotation de solidarité communautaire la commission finances propose **de maintenir le taux d'imposition de la taxe foncière au même niveau pour 2022**. Cependant afin de maintenir notre capacité de financement et conforter notre excédent brut d'exploitation, **la taxe d'aménagement sera revue lors du prochain conseil** et une étude sera menée sur le **taux d'exonération de la taxe foncière**.

Pour ce qui concerne, le taux de la taxe foncière sur le foncier non bâti ? il est proposé au conseil de maintenir le taux actuel à 49.50 %.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité :**

- **Le maintien au même niveau du taux de fiscalité de la taxe sur le foncier bâti à 28.07 %**
- **La validation du maintien du taux de la taxe foncière non bâti à 49.50 %**

### **Budget primitif 2022 DEL 2022/20**

Mr Le maire rappelle les orientations du mandat et principalement de l'année 2022 :

Le mandat est axé sur la sécurisation des voiries, notamment la rue de la mairie ainsi que la route de Trévoux.

Pour la rue de la mairie, les travaux sont bien avancés et devraient se terminer au cours du deuxième trimestre 2022.

D'autres projets sont prévus en cours d'année, l'achat et la pose de jeux nouveaux sur le terrain communal, l'achat et la pose d'un paratonnerre sur le clocher de l'église, le lancement de la révision du PLU, l'installation de lumière LED dans la salle des maitres et le remplacement de la clôture de l'école coté chemin de la Mouturière,

Le projet concernant la création d'un cheminement doux le long de la route de Trévoux sera lancé ainsi que la consultation pour rechercher un maitre d'œuvre.

Gilles Lemoine, Adjoint aux finances rappelle que les principaux axes du budget primitif ont été présentés lors du débat d'orientation budgétaire au conseil du 14 mars 2022. Le budget primitif se doit d'être en équilibre tant en dépenses qu'en recettes.

### Section Fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Chap 11 charges à caractères générale	250 080.00 €	002 report année antérieur	163 293.02 €
Chap 12- charges de personnels	391 000 .00€	013 Atténuations charges	20 000 €
Chap 14 Fond de péréquat° des ressources Intercommunales et communales	7500.00 €	070 produits des services	68 900 €
Chap 22 dépenses imprévues	20 000 €	73 - impôts et taxes	600 760 €
Chap 42 -opération d'ordre entre section	24 290.00 €	042- opération d'ordre entre section	
Chap 23 virement à section d'investissement	150 033.02 €	74 - dotations et participations	154 100 €
Chap 65 autres charges de gestion courantes	139 850 €	75 autres produits de gestions courantes	9800 €
Chap 66 charges financières	35 100 €	77 Produits exceptionnels	2 000€
Chap 67 charges exceptionnelles	1000 €		
<b>Total</b>	<b>1 018 853.02 €</b>	<b>Total</b>	<b>1 018 853.02 €</b>

### Section de fonctionnement :

- Le chapitre 011, Charges à caractères générales, est budgété en diminution par rapport à 2021 du fait que nous n'avons plus le transfert de la pompe à chaleur mais une augmentation des charges d'énergie pour tenir compte de la conjoncture.
- Le chapitre des charges de personnel (012) est en augmentation (+2 %) pour prendre en compte le glissement vieillesse et technicité ainsi que l'augmentation du point de la grille salariale.
- Le chapitre 22 dépenses imprévues est passé à 20 000 € et nous permettra éventuellement de faire face aux aléas de l'exercice (énergie, frais financiers, charges de personnel etc.)
- Le chapitre 65 - autres charges de gestion courante- est en diminution du fait que les projets concernant l'éclairage public de la route d'Ars en direction du Montferrand et celui de la rue de la mairie sont en partie financés sur 2021. Il reste le reliquat et la consommation 2022 à prévoir.  
Les subventions en direction des associations sont stables (40 000 €).

**En recettes**, les trois principaux chapitres sont les Chap 70 (produits des services de la commune, dont la part la plus importante est composée de la participation des familles au titre du restaurant scolaire (68 000 €), Chap 73 (fiscalité) pour 600 760 € et Chap 74 (dotations et subventions de fonctionnement perçues) pour 154 100 € dont 118 000 de DGF identique à 2021.

Sur le plan des impôts et taxes, la part la plus importante est représentée par les taxes foncières pour 475 000 € la dotation de solidarité communautaire de 75 660 € et l'attribution de compensation pour 14 500 €

Sur le plan des dotations, la dotation forfaitaire à hauteur de 118 000€ complète la dotation de solidarité rurale pour 21 000€ et le remboursement du FC TVA pour 4000€

Ainsi les recettes de fonctionnement sont estimées à hauteur de 855 560 €, ce qui, en ajoutant l'excédent de fonctionnement 2021 de 163 293,02 € les portent à 1 018 853.02€ et permet une prévision de virement à la section d'investissement (autofinancement) de 150 033.02€ complétant ainsi le transfert volontariste de 100 000 € du résultat 2021 au 1068 des recettes d'investissement.

### Section d'investissement

Dépenses		Recettes	
001 - Solde d'exécution d'inv report	60 014.66 €	Solde d'exécution d'inv. report	
Chap 020 dépenses imprévues	18 357.02 €	001 solde d'exécution reporté	150 033.02 €

		Produit de cession	2000 €
Chap 16 remboursement emprunt opérations patrimoniales	103 000 €	Virement de la section de fonctionnement	257 934.66 €
Chap 20 immobilisations incorporelles	42 000 €	040 opérations d'ordre	24 290 €
Chap 041 opérations patrimoniales	13 007 €	041- opérations d'ordre patrimoniales	13007.00€
Chap 21 immobilisation corporelles	124 127 €	10- dotations fonds divers	55 000 €
Chap 23 immobilisations en cours	636 759 €	13 -subventions d'investissement	163 000 €
		16 emprunts et dettes assimilés	332 000 €
		77 Produits exceptionnels	0 €
<b>Total</b>	<b>997 264.68 €</b>	<b>Total</b>	<b>997 264.68 €</b>

Gilles Lemoine rappelle que la dernière réunion du conseil municipal, consacrée au débat d'orientations budgétaires, a permis de réaliser les arbitrages nécessaires aux inscriptions budgétaires. Compte tenu d'un nombre de propositions relativement important, mais du souhait de maintenir un autofinancement pour les projets principaux de la mandature, il a été décidé de recourir cette année à l'emprunt. Les principales dépenses prévisionnelles concernent des dépenses incorporelles (Frais d'étude, et d'urbanisme pour la révision du PLU), la fin des travaux de la rue de la mairie (346 759 €), le remboursement du capital de la dette (103 000€), l'atelier technique pour 230 000€, la Route de Trévoux 60 000€, le remplacement d'ordinateurs portables de l'école et la sécurisation du réseau informatique de la mairie, le remplacement de la clôture de l'école, le changement des jeux sur le terrain communal, la mise en place d'un paratonnerre sur le clocher de l'église.

**Au total, les dépenses d'investissement s'élèvent à 997 264.68€**

**En recette**, la principale recette provient de la section de fonctionnement (257 934.66 €), auquel s'ajoute le remboursement du FC TVA pour 40 000 €, la taxe locale d'équipement pour 15 000 € ainsi que des subventions. 163 000 €, Une subvention du département (28800 €) pour la création du parking ,65000 € de la région pour la rénovation de la rue de la mairie et 2300 € pour l'installation du paratonnerre. A ces subventions, il faut ajouter les participations financières au titre de la délégation de maîtrise d'ouvrage de la part du département pour la couche de roulement de la rue de la mairie (45500 €), de la part de la communauté de communes pour la mise aux normes PMR de l'arrêt bus (7000 €) et pour la création de tri sélectif sur le parking (15 000 €).

Il est prévu de réaliser un prêt à hauteur de 332 000 €.

Il est proposé au conseil municipal, de voter un budget équilibré en dépenses et en recettes :

Section de fonctionnement : 1 018 853.02 €

Section d'investissement : 997 264 .68 €

De valider le versement de 3000 € sur le budget annexe CCAS

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité**

- le budget primitif tel que présenté pour un montant de 1 018 853.02 € en fonctionnement
- Le budget primitif tel que présenté pour un montant de 997 264.68 € en investissement
- Approuve le versement d'une subvention de 3000 € pour le CCAS de Sainte Euphémie

#### Budget primitif 2022 : budget cimetière DEL 2022/25

- **Section Fonctionnement**

Dépenses		Recettes	
7135 sortie stock initial	18 208 €	7135 constatation stock initial	18 208 €
Chap 67 charges exceptionnelles	1000 €	70 : vente prod fab, prest serv	1000 €
<b>Total</b>	<b>19 208 €</b>	<b>Total</b>	<b>19 208 €</b>

- **Section d'investissement**

Dépenses		Recettes	
355 - stock final	18 208 €	002- excédent investissement reporté	62 €
<b>218 : autres immobilisations</b>	<b>62 €</b>	355- stock initial	<b>18208 €</b>
<b>Total</b>	<b>18 270 €</b>	<b>Total</b>	<b>18 270 €</b>

Ce budget concerne la gestion des stocks que la municipalité a mis en place lors de la création du cimetière.

Les stocks concernent les caveaux, cavurnes et plaques.

Il est proposé au conseil municipal de voter un budget cimetière en équilibre

Section de fonctionnement pour 19 208 € en dépenses et en recettes

Section d'investissement pour 18270 € tant en dépenses qu'en recettes

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif tel que présenté.**

**Informations sur les garanties données au tiers**

A ce jour pour les projets portés par les bailleurs sociaux HBVS, nous garantissons un encours, capital et intérêt de 1 693 909,37€ auprès de la caisse de dépôt et consignation.

**Attribution des subventions aux associations DEL 2022/21**

Nadine Savin, Adjointe à la vie locale et aux associations présente un tableau avec les associations sollicitant une subvention. Il a été tenu compte des réserves d'épargne des associations d'une part et d'autre part de ce que la commune met déjà à disposition pour les différentes associations : prêt de la salle polyvalente, mise à disposition d'eau, d'électricité et de la buvette. Les associations qui s'investissent pour la commune (matinée de pêche, action contre les sangliers, parcours de prévention routière pour les CM2, sont ainsi remerciées).

Associations	Montant demandé	Montant accordé
Chasse	100	100
Boule du Formans	0	0
Saint' Euphélivres	6500	6500
GYM Détente	0	0
Centre de loisirs PEGASE	35 000	32 000
Club sans souci	Demande non quantifiée	0
Sou des écoles	300	300
Truite du Formans	130	130
Jeunes sapeurs pompier	100	100
Classe des conscrits	100	100
Prévention routière	70	70

Un échange a lieu sur le montant de la subvention à PEGASE. Mr GENIQUET interroge sur la destination du montant de la subvention. Madame Lespinasse interpelle sur la masse salariale et le remboursement des salaires du personnel en maladie. Par une assurance.

**Après délibération, l'attribution des subventions aux associations est approuvée avec 17 voix Pour et 2 abstentions (E Geniquet et C Lespinasse).**

**Avenant N°2 Marché travaux rue de la Mairie**

Le point financier n'a pas été établi à ce jour. Ce sujet est reporté au prochain conseil.

**Tarifs encarts publicitaire pour la gazette DEL 2022/26**

Le tarif des encarts publicitaires est le suivant ;

1 case : 80 € -- 2 cases 160 € --- 3 cases 240 €

Ces tarifs sont soumis à l'approbation du conseil municipal.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité les tarifs proposés pour l'insertion d'encarts publicitaire dans la gazette municipale, comme ci-après**

- 1 case : 80 € --- 2 cases : 160 € ---- 3 cases : 240 €

### Examen de devis

Monsieur le Maire explique qu'à partir du 01 juillet 2022, il ne sera plus autorisé d'utiliser du désherbant dans les cimetières. Une solution alternative est en cours pour maintenir notre cimetière propre. Il est proposé de mettre les allées en herbes avec une herbe spécifique à croissance lente ne nécessitant que 4 à 5 tontes par an.

Une procédure spécifique est à mettre en place soit en septembre soit après la Toussaint. Le cimetière devra être fermé au public pendant 15 jours. Un devis a été demandé pour un montant de 1656 € TTC

. Une deuxième entreprise spécialisée dans ce domaine sera sollicitée.

La période d'après Toussaint semble la plus appropriée.

### Compte rendu de commissions

**CCDSV - CopiL Mobilité** Didier ALBAN

Un comité de pilotage a eu lieu le 4-4-22 où l'ensemble des itinéraires modes actifs a été présenté.

Un choix sera à faire pour déterminer les priorités. Car tous les itinéraires ne pourront être réalisés. Certains sont des variantes d'autres itinéraires et d'autres sont en doublons ;

Plan De Mobilité Simplifié (PDMS)

La réalisation d'un PDMS tenant compte des projets structurant (BHNS- Voie bleue et Nouveau Collège) est en cours de réalisation. Une enquête en ligne sera menée à destination des habitants, des élus des collectivités voisines et des salariés sera proposée. La concertation se continuera par des ateliers thématiques.

**Vie locale et associative** Nadine SAVIN informe le conseil de la date de la matinée pêche 21/5, de l'opération village propre impossible à réaliser en juin mais qui se fera en septembre.

Mme MUNCK informe le conseil :

#### **PEGASE**

- Arrivée d'Audrey TOURON en remplacement de C. JUILLARD
- Ouverture pendant les vacances de pâques du 19 au 22/04/2022
- Relance des activités pour les ados, 2 activités sont prévues 1 en soirée et 1 en journée
- Organisation de la chasse aux œufs le 15/04/2022 sur le terrain communal

Concernant le personnel communal (assistance RS et ménage), arrivée de Stéphanie LESTRADE en remplacement de Catherine IOCHEM démissionnaire.

A ce jour 17 inscriptions ont été faites pour la rentrée 2022/2023, dont 1 CM1 et 1 CM2.

Les élèves de CE2 vont passer le permis piéton, 8 séances sont prévues avant l'examen.

Cours de soutien pour les élèves de CM2 lors de la 1ère semaine des vacances.

Livraison du pain par le boulanger depuis le 1er avril.

### **Informations diverses**

**Informations RH** ; La secrétaire de mairie a demandé sa mutation et quitte son poste au premier mai 2022.

Une offre de poste est en cours pour la remplacer.

**Elections** : bureau de vote en cours - vote de 8 h à 19 h

Un planning modificatif sera adressé aux élus pour prendre en compte cette contrainte l'après-midi se répartira de la façon suivante : 14H 16H30 et 16H30 19H

**Concert de printemps** : quatuor avec pianiste virtuose Mario STANTCHEV

77 spectateurs.



## Questions Diverses

**Irene Chinoune interroge sur le courrier dans les boîtes aux lettres du transfert de la gestion de l'eau potable de SUEZ à la SAUR.**

L'ensemble des habitants a reçu ce courrier d'information. Une réunion est prévue le 05 mai organisée par le syndicat des eaux et SAUR pour expliquer ce nouveau fonctionnement. Un retour sera fait lors du conseil suivant cette date.

**Irène Chinoune interpelle sur le site Internet ou des manques apparaissent.**

Nadine Savin en charge de la refonte du site explique que des « bugs » ont eu lieu. Les corrections sont en cours. Mme Savin sollicite les élus afin qu'ils consultent le nouveau site et fassent remonter leurs remarques et suggestions.

**Date du prochain conseil : mardi 03 mai à 19 h salle du conseil**

**Le conseil est clos à 20H43**